



Conseil économique et social

Distr. : Générale
12 mars 2012

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Conférence ministérielle sur les transports

Deuxième session

Bangkok, 12-16 mars 2012

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

Questions émergentes concernant les transports : facilitation des transports

Facilitation des transports

Note du secrétariat

Rectificatif

Annexe, section F ("Certificats d'immatriculation et de contrôle technique des véhicules")

1. Sous-section 1 ("Description du problème"), deuxième paragraphe

Substituer au texte actuel:

Pour permettre la reconnaissance mutuelle des certificats d'immatriculation des véhicules, il faut normaliser le signe distinctif de l'État d'immatriculation, les informations détaillées concernant les prescriptions techniques et les contrôles périodiques du véhicule, ainsi que les numéros des plaques d'immatriculation ou des marques d'identification. Les numéros des plaques d'immatriculation ou des marques d'identification doivent être composés soit de chiffres arabes soit de chiffres arabes et de lettres en caractères latins majuscules, conformément aux dispositions de la Convention de 1968 sur la circulation routière.

2. Sous-section 2 ("Objectif")

Le paragraphe doit se lire comme suit :

Il faut encourager l'adoption des normes sur les certificats d'immatriculation, les numéros des plaques d'immatriculation ou des marques d'identification et les signes distinctifs des pays, telles que définies par la Convention de 1968 sur la circulation routière.